

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 8 octobre 2024 à 19h00.

Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, October 8, 2024 at 7:00 pm.

Présents :	Le maire :	Tom Arnold
<i>Presents</i>		
	Les conseillères :	Manon Jutras Natalia Czarnecka Isabelle Brisson
	Les conseillers :	Carl Woodbury Denis Fillion Patrice Deslongchamps
	Le Directeur général	François Rioux

OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h00 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le Directeur général, Monsieur François Rioux, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The Director General, Mr. François Rioux, is present and acts as secretary of the meeting.

PÉRIODE DE QUESTION / AUDIENCE QUESTION PERIOD

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION ON THE AGENDA

2024-10-341

Adoption de l'ordre du jour

Adoption of the agenda

Il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

It is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to approve the agenda of the current council sitting as written.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

2024-10-342

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2024, de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 3 octobre 2024

Adoption of the minutes of the regular meeting of the municipal council held on September 10, 2024, the special meeting held on September 24, 2024 and the special meeting held on October 3, 2024

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2024, de la séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 3 octobre 2024 soient approuvés tels que déposés.

It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the regular meeting of the municipal council held on September 10, 2024, the special meeting held on September 24, 2024 and the special meeting held on October 3, 2024, as written.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / MAYOR AND COMMITTEES REPORTS

FINANCES ET ADMINISTRATION / FINANCE AND ADMINISTRATION

2024-10-343

Approbation des comptes à payer au 8 octobre 2024

Approval of accounts payable as of October 8, 2024

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu :

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste du mois de septembre au mois d'octobre 2024 comme suit :

Chèques numéros 21221 à 21307 totalisant	643 096.25\$
Prélèvements numéros 3794 à 3821 totalisant	42 763.35\$

D'approuver et d'autoriser le paiement des comptes à payer supérieurs à 10,000\$ comme suit :

- la facture numéro 2408341 au montant de 14 234.48\$, incluant les taxes applicables, présentée par APUR pour un service externe en urbanisme;
- les factures numéros 1363, 1451, 1487 et 1412 au montant total de 180 024.54\$, incluant les taxes applicables, présentées par 2945380 Canada Inc. pour la collecte des matières résiduelles;
- les factures numéros 26-08/06-092024 et RAP4/29-07/10 au montant total de 45 087.73\$, incluant les taxes applicables, présentées par Fosses Septiques Miron pour la vidange de fosses septiques;
- la facture numéro 2150 au montant de 10 635.19\$, incluant les taxes applicables, présentée par 11738488 Canada Inc. (Jeffrey Desjardins) pour le fauchage en bordure des chemins municipaux;
- la facture numéro 107366 au montant de 211 195.50\$ (2^e versement), incluant les taxes applicables, présentée par le Ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec;
- la facture numéro 2023-208 au montant de 36 734.51\$, incluant les taxes applicables, présentée par BSA Groupe Conseil – EMS pour surveillance des travaux – Ponceau GR-PC-0201.

It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved:

To approve the payments of accounts payable on the list from September to October 2024 as follows:

Cheque numbers 21221 to 21307 totalling *\$643 096.25*

Pre-authorized debits 3794 to 3821 totalling *\$42 763.35*

To approve and authorize the payment of accounts payable in excess of \$10,000 as follows:

- invoice number 2408341 in the amount of \$14,234.48, including applicable taxes, submitted by APUR for external urban planning services;*
- invoices number 1363, 1451, 1487 and 1412 in the total amount of \$180,024.54, including applicable taxes, presented by 2945380 Canada Inc. for the collection of residual materials;*
- invoices number 26-08/06-092024 and RAP4/29-07/10 in the total amount of \$45,087.73, including applicable taxes, submitted by Fosses Septiques Miron for septic tank emptying;*
- invoice number 2150 in the amount of \$10,635.19, including applicable taxes, submitted by 11738488 Canada Inc. (Jeffrey Desjardins) for mowing along municipal roads;*
- invoice number 107366 in the amount of \$211,195.50 (2nd instalment), including applicable taxes, submitted by the Ministère de la Sécurité publique for Sûreté du Québec services;*
- invoice number 2023-208 in the amount of \$36,734.51, including applicable taxes, submitted by BSA Groupe Conseil - EMS for work supervision - culvert GR-PC-0201.*

*Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors*

2024-10-344

Audit du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

Audit of Financial assistance program for municipal buildings

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués sur des bâtiments municipaux;

WHEREAS work has been carried out on municipal buildings;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été financés par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, pour une somme maximale de 135 145\$;

WHEREAS this work was financed by the Financial Assistance Program for Municipal Buildings, for a maximum amount of \$135,145;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux doit être vérifiée par une firme de comptables;

WHEREAS the rendering of accounts for the Financial Assistance Program for Municipal Buildings must be audited by an accounting firm;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme comptable FBL au montant de 3,000\$ plus les taxes, pour effectuer l'audit du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

WHEREAS the offer of services from the accounting firm FBL in the amount of \$3,000 excluding taxes, to conduct an audit of the Financial Assistance Program for Municipal Buildings;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d’octroyer le mandat de vérification de la reddition de comptes du Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux à la firme de comptables FBL pour un montant de 3,000\$ plus les taxes. Les sommes nécessaires seront prélevées au poste budgétaire 02.13000.413.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to award the auditing mandate for the Financial Assistance Program for Municipal Buildings to the accounting firm FBL for an amount of \$3,000 excluding taxes. The necessary sums will be taken from the budget 02.13000.413.

Adopté à l’unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-345

Avis de motion et dépôt du règlement numéro RA-2024-601 concernant l’entretien des chemins privés

Avis de motion est donné par le conseiller Carl Woodbury qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro RA-2024-601 concernant l’entretien des chemins privés.

Cet avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-2024-601

ATTENDU qu’il existe sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge plusieurs chemins privés;

ATTENDU que selon la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l’occupant, sur requête d’une majorité des propriétaires ou occupants riverains.

ATTENDU que la Municipalité désire offrir aux propriétaires d’immeubles desservis par un chemin privé la possibilité de procéder à l’entretien dudit chemin par un fournisseur externe, à la demande de ces propriétaires;

ATTENDU que la Municipalité désire cependant établir les conditions applicables à l’entretien de tels chemins privés;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été donné par _____ à la séance ordinaire tenue le _____ et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu’une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu’une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ et résolu que le présent règlement soit adopté et qu’il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET DU RÈGLEMENT

2.1 Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions relatives à l'entretien, par un fournisseur externe, des chemins privés. Il détermine également les modalités de paiement de ces services par les propriétaires et occupants concernés.

ARTICLE 3 – PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ

3.1 Toute personne qui désire faire entretenir un chemin privé par un fournisseur de son choix, en tout ou en partie, doit déposer à la Municipalité une «Déclaration d'entretien». Cette déclaration doit être signée par les propriétaires de plus de 50% des lots desservis par le chemin privé ou une partie dudit chemin privé visé et être reçue aux bureaux de la Municipalité au plus tard dans les 90 jours précédant les travaux, ou l'année de renouvellement du contrat pour l'entretien hivernal. Pour les fins de calcul du pourcentage requis, chaque lot donne droit à un vote sur la déclaration d'entretien, ce qui implique qu'une personne propriétaire de plusieurs lots pourrait avoir plusieurs votes.

Dans le cas où il y a plusieurs copropriétaires pour un même Immeuble, l'Annexe A ne doit contenir que la signature d'un seul copropriétaire.

La déclaration d'entretien d'un chemin privé doit obligatoirement être soumise via le formulaire fourni par la Municipalité. La DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent règlement numéro RA-2024-601.

3.2 La déclaration doit préciser la désignation du chemin concerné, le nombre total de propriétaires et occupants riverains, le nom du responsable désigné par le groupe pour agir comme intermédiaire auprès de la Municipalité, le type d'entretien requis, la période pour laquelle elle est demandée, laquelle ne peut être supérieure à 5 ans ainsi que le mode de répartition souhaité pour que soit assumée, par les personnes concernées, la totalité des coûts relatifs au type d'entretien requis.

3.3 Les modes de répartition qui seront considérés pour que soit assumée, par les personnes concernées, la totalité des coûts relatifs au type d'entretien requis sont les suivants :

- répartition égale entre tous les propriétaires et occupants des lots riverains;
- selon l'étendue en front de chacune des propriétés;
- selon la distance pour accéder à l'entrée d'une propriété à partir d'une voie municipale.

3.4 La personne désignée par le groupe est le seul intermédiaire à communiquer avec la Municipalité. Toute communication lui est transmise et celle-ci doit voir à en informer les membres de son groupe.

ARTICLE 4 – DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 Après réception de la DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ, le conseil accepte, avec ou sans condition, ou refuse par résolution de donner suite à la

DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ. La Municipalité bénéficie de l'entière discrétion pour accepter ou refuser l'entretien d'un chemin privé.

4.2 La procédure pour cesser l'entretien du chemin privé est identique à la procédure de DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ et doit être déposée à la Municipalité au moins six (6) mois avant que celle-ci ne cesse le service d'entretien.

ARTICLE 5 – TARIFICATION DU SERVICE D'ENTRETIEN

5.1 Une tarification sera imposée annuellement en même temps que la taxe foncière sur chaque unité d'évaluation imposable riveraine du chemin, le tout suivant le mode de répartition déposé au soutien de la déclaration d'entretien ou tout autre mode de répartition choisi par le conseil.

5.2 Aux fins de l'imposition de la tarification, les lots riverains signifient chaque lot riverain montré sur le plan de lotissement déposé. À titre d'exemple, un propriétaire ou occupant de deux (2) lots au plan de lotissement, pour une seule résidence, contribue pour deux (2) lots.

5.3 Des frais d'administration et de gestion de 15% seront perçus en plus des coûts de l'entrepreneur retenu.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

6.1 Le regroupement de citoyens est le donneur d'ouvrage. Il demeure responsable de définir les besoins, de définir les travaux d'entretien, de faire les demandes de soumissions, de choisir l'entrepreneur et de surveiller les travaux.

6.2 Le regroupement de citoyens tient la municipalité exempte de toutes réclamations, toutes demandes, toutes plaintes, toutes actions et tous recours, ce qui inclut, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les préjudices, frais, dommages, troubles, ennuis et inconvénients causés par l'entrepreneur.

ARTICLE 7 – ENTENTE EN VIGUEUR

7.1 Malgré l'article 8, toutes les ententes présentement en vigueur demeurent valides et effectives jusqu'à leur échéance. Leur renouvellement, le cas échéant, s'effectuera en conformité du présent règlement.

ARTICLE 8 – ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

8.1 Le présent règlement abroge et remplace le règlement portant le numéro RA-2024-25 et ses amendements.

8.2 Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

ANNEXE A – FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ

DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ
Ce formulaire s'applique à une déclaration d'entretien d'un chemin privé
par un fournisseur externe, conformément au
Règlement RA-2024-601 concernant l'entretien des chemins privés.

Désignation du/des chemin(s) privé(s): _____

NOMBRE TOTAL DE LOTS VISÉS PAR LA DÉCLARATION _____

Représentants des requérants:

Nom: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Courriel: _____
Signature: _____

Représentants substitués des requérants:

Nom: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Courriel: _____
Signature: _____

Type d'entretien requis :

Entretien hivernal Le montant de la soumission est de

Entretien estival Le montant de la soumission est de

ou

Illimité

Période visée

Annuel

Nombre d'année (maximum 5 ans)

Jusqu'au _____

Mode de répartition des coûts

- Selon le nombre de lots riverains
- Selon l'étendue de frontage
- Selon la distance à parcourir pour accéder au lot à partir d'une voie municipale

Nous, propriétaires riverains du chemin désigné au présent formulaire, situé sur le territoire de la municipalité de Grenville- sur-la-Rouge, demandons à la Municipalité de prendre en charge le paiement de l'entretien de ce chemin en fonction des conditions prévues au Règlement RA-2024-601 concernant l'entretien des chemins privés.

Nous autorisons le représentant _____ et son substitut _____ à agir en notre nom auprès de la Municipalité pour la période visée au présent formulaire.

Nous reconnaissons que la Municipalité pourra, à sa discrétion, imposer une tarification en cours ou en fin d'année couvrant tout ou partie du coût des travaux d'entretien effectués plus 15% de frais d'administration.

Nous reconnaissons également que la Municipalité demeure libre d'accepter avec ou sans condition ou de refuser la présente déclaration d'entretien. De plus, la Municipalité sera exempte de toute plainte, réclamation, demande, action ou recours causés par l'entrepreneur.

Les documents suivants doivent être fournis avec la déclaration et ce, **au moins 90 jours avant les travaux**

- Plan du/des chemins indiquant la partie à entretenir
- Noms, adresses et signatures d'au moins 50 % plus un des propriétaires riverains

Commentaires sur le type spécifique d'entretien demandé au fournisseur externe :

WHEREAS that for each roads covered by a snow removal contract, a majority of owners and occupants of shoreline lots have designated to the Municipality, the contractor selected to carry out the desired maintenance work;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu avec l'entrepreneur désigné, un contrat d'entretien hivernal selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains de chacun des chemins concernés ;

WHEREAS that the Municipality has entered into a winter maintenance contract with the designated contractor in accordance with the conditions negotiated and accepted by a majority of the owners and occupants of the lots bordering each of the roads concerned;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil autorise le Directeur général à confirmer et autoriser les contrats d'entretien d'hiver avec l'entrepreneur Jason Arnold, pour les sommes suivantes, incluant les taxes :

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that council authorizes the Director general to confirm and authorize the winter maintenance contract with the contractor Jason Arnold, for the following amounts, including taxes:

Chemins Carignan, des Hauteurs, Gareau / roads	
Saison/Season	Montant/Amount
2024-2025	12 072.38\$
2025-2026	12 641.50\$

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-347

Pour accepter la démission de Madame Vanessa Zozor, technicienne comptable (poste temporaire 1 an)

To accept the resignation of Mrs. Vanessa Zozor, accounting technician (1-year temporary position)

CONSIDÉRANT que Madame Vanessa Zozor, en date du 26 septembre 2024, a remis sa démission à titre de technicienne comptable;

WHEREAS Mrs. Vanessa Zozor, on September 26, 2024, resigned as accounting technician;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de Madame Vanessa Zozor et remercie celle-ci pour tous les services rendus à la Municipalité.

CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council accepts, with regrets, the resignation of Mrs. Vanessa Zozor and thanks her for all the services rendered to the Municipality.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

2024-10-348

Pour accepter un dépassement de coûts – BSA Groupe Conseil / EMS

To accept a cost overrun – BSA Groupe Conseil / EMS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2023-01-023 adoptée le 31 janvier 2023, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme BSA Groupe Conseil / EMS pour la surveillance d'un chantier lors du remplacement du ponceau GR-PC-0201 sur le chemin Avoca et ce, pour un montant de 23 400.00\$ plus les taxes, soit la somme de 26 904.15\$;

WHEREAS under resolution 2023-01-023 adopted on January 31, 2023, the Municipality awarded a mandate to the firm BSA Groupe Conseil / EMS for site supervision during the replacement of culvert GR-PC-0201 on chemin Avoca, and this, for an amount of \$23,400.00 plus taxes, for a total of \$26,904.15;

CONSIDÉRANT que les travaux qui étaient cédulés pour 15 jours, se sont échelonnés sur 30 jours;

WHEREAS the work, scheduled for 15 days, was spread over 30 days;

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux publics recommande au Conseil municipal d'accepter de payer la somme de 36 734.51\$ à BSA Groupe Conseil / EMS, puisqu'il y a eu dépassement des coûts pour la surveillance des travaux dû aux délais additionnels;

WHEREAS the Director of Public Works recommends that the Municipal Council accept to pay the amount of \$36 734.51 to BSA Groupe Conseil / EMS, since there was a cost overrun for the supervision of the work due to additional delays;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Accepte les frais excédentaires et autorise le Service des Finances à payer à BSA Groupe Conseil / EMS la somme de 36 734.51\$ incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires effectués;
3. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur Général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
4. La Directrice des finances est autorisée à transférer du Surplus non affecté la somme de 36 734.51\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 23.04150.710;
5. La somme de 36 734.51\$ sera remboursée au Surplus non affecté, d'ici le 31 décembre 2024, via le règlement d'emprunt numéro RE-622-03-2022.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

1. *States that the preamble is an integral part of this resolution;*
2. *Accepts the excess charges and authorizes the Finance Department to pay BSA Groupe Conseil / EMS the sum of \$36 734.51, including taxes, for the additional work performed;*
3. *Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution;*

4. *The Director of Finance is authorized to transfer from the Unallocated Surplus the amount of 36 734.51\$ to pay this expense. The necessary funds will be charged to budget item 23.04150.710;*
5. *The sum of \$36,734.51 will be reimbursed to the Unallocated Surplus, by December 31, 2024, via loan by-law number RE-622-03-2022.*

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-349 Autorisation d'achat d'un ponceau

Authorization to purchase a culvert

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acheter un ponceau de 48 pouces pour fins d'inventaire;

WHEREAS the Municipality wishes to purchase a 48-inch culvert for inventory purposes;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées sur invitation pour l'achat d'un ponceau de 48 pouces;

WHEREAS bids were solicited for the purchase of a 48-inch culvert;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission;

WHEREAS only one supplier submitted a bid;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu d'autoriser l'achat d'un ponceau de 48 pouces auprès de l'entreprise Albert Viau EMCO pour un montant de 11 165.01\$ plus les taxes applicables.

La Directrice des finances est autorisée à transférer du poste budgétaire 02.33000.635 la somme de 8 000.00\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.32000.721.

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved to authorize the purchase of a 48-inch culvert from Albert Viau EMCO in the amount of \$11,165.01 plus applicable taxes.

The Director of Finance is authorized to transfer the sum of \$8,000.00 from budget item 02.33000.635 to pay this expense. The necessary funds will be charged to budget item 02.32000.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-350 Achat de pneus d'hiver

Purchase of winter tires

CONSIDÉRANT QUE des véhicules municipaux doivent être équipés de pneus d'hiver;

WHEREAS municipal vehicles must be equipped with winter tires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé et obtenu des prix de fournisseurs pour différents types de pneus;

WHEREAS the Municipality has requested and obtained supplier prices for different types of tires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acheter des pneus de bonne qualité ayant une durée de vie plus longue;

WHEREAS the Municipality wishes to purchase good quality tires with a longer service life;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics a procédé à une analyse des soumissions reçues, afin de sélectionner les marques de pneus avec une meilleure durabilité;

WHEREAS the Director of Public Works carried out an analysis of the bids received, in order to select tire brands with better durability;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil accepte la soumission déposée par Pneu Landriault et autorise l'achat des pneus suivants pour la somme totale de 18 556.64\$ plus les taxes :

- deux pneus 14.9-28 TR-135, pour le tracteur Case, pour une somme de 1 250.00\$;
- vingt-quatre pneus 11R 22.5, pour les camions 10 roues pour une somme de 11 784.00\$;
- six pneus 425/65R22.5, pour les camions 10 roues pour une somme de 5 522.64\$.

La Directrice des finances est autorisée à transférer du poste budgétaire 02.32000.625 la somme de 5 500.00\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.32012.649.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that Council accept the bid submitted by Pneu Landriault and authorize the purchase of the following tires for a total amount of \$18,556.64 plus taxes:

- *two 14.9-28 TR-135 tires, for the Case tractor, for \$1,250.00;*
- *twenty-four 11R 22.5 tires, for the 10-wheel trucks, for \$11,784.00;*
- *six 425/65R22.5 tires, for the 10-wheel trucks, for \$5,522.64.*

The Director of Finance is authorized to transfer from the 02.32000.625 budget item the sum of \$5 500.00 to pay for this expense. The necessary funds will be charged to budget item 02.32012.649.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-351

Achat de lames pour équipement d'hiver

Purchase of blades for winter equipment

CONSIDÉRANT QUE des véhicules municipaux doivent être équipés de lames pour effectuer le déneigement cet hiver;

WHEREAS municipal vehicles must be equipped with blades to clear snow this winter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé et obtenu des prix de fournisseurs pour différents types de lames, à savoir :

WHEREAS the Municipality has requested and obtained supplier prices for different types of blades, namely:

FOURNISSEUR SUPPLIER	PRIX AVANT TX PRICE BEFORE TX
SMS Équipement Inc.	12 000.50\$
Robitaille Équipement	11 086.50\$
CRD Creighton	11 263.56\$

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil accepte la soumission déposée par Robitaille Équipement et autorise l'achat lames pour la somme totale de 11 086.50\$ plus les taxes.

La Directrice des finances est autorisée à transférer du poste budgétaire 02.32000.525 la somme de 8 300.00\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.32010.649.

THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that council accepts the bid submitted by Robitaille Équipement and authorizes the purchase of blades for the total sum of \$11,086.50 plus taxes.

The Director of Finance is authorized to transfer from the 02.32000.525 budget item the sum of \$8 300.00 to pay for this expense. The necessary funds will be charged to budget item 02.32010.649.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-352

Octroi d'un contrat pour la surveillance du projet de réfection du chemin de la Rivière Rouge (GR-CH-021.06) - PAVL FQA49986

Awarding of a contract for the supervision of the Rivière Rouge Road repair project (GR-CH-021.06) - PAVL FQA49986

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin de la Rivière Rouge;

WHEREAS road repairs are required on Rivière Rouge Road;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font partie des travaux financés en partie par le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

WHEREAS this work is partly financed by the Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

CONSIDÉRANT l'offre de services d'EMS Infrastructure inc., pour la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Rivière Rouge;

WHEREAS the offer of services from EMS Infrastructure inc. for the supervision of the rehabilitation work on Rivière Rouge Road;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu d'accepter l'offre de services de d'EMS Infrastructure inc. au montant de 77 500.00\$ plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Rivière Rouge;

D'autoriser le Maire et le Directeur Général et Greffier-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.04154.721 3-112.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved to accept the offer of services from EMS Infrastructure inc. in the amount of \$77,500.00 plus applicable taxes, for the supervision of the rehabilitation work Rivière Rouge Road;

To authorize the Mayor and Director General and Clerk-Treasurer, or their replacements, to sign for and in the name of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all documents ratifying the present resolution;

The necessary funds will be taken from the budget 23.04154.721 3-112.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-353

Octroi d'un contrat pour la surveillance du projet de réfection du chemin Harrington (GR-CH-130.01) - PAVL CRD46226

Awarding of a contract for the supervision of the Harrington Road repair project (GR-CH-130.01) - PAVL CRD46226

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont nécessaires sur le chemin Harrington;

WHEREAS road repairs are required on Harrington Road;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font partie des travaux financés en partie par le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

WHEREAS this work is partly financed by the Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

CONSIDÉRANT l'offre de services d'EMS Infrastructure inc., pour la surveillance des travaux de réfection du chemin de la Rivière Rouge;

WHEREAS the offer of services from EMS Infrastructure inc. for the supervision of the rehabilitation work on Rivière Rouge Road;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu d'accepter l'offre de services de d'EMS Infrastructure inc. au montant de 60 300.00\$ plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux de réfection du chemin Harrington;

D'autoriser le Maire et le Directeur Général et Greffier-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.04152.721 3-110.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved to accept the offer of services from EMS Infrastructure inc. in the amount of \$60,300.00 plus applicable taxes, for the supervision of the rehabilitation work Harrington Road;

To authorize the Mayor and Director General and Clerk-Treasurer, or their replacements, to sign for and in the name of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all documents ratifying the present resolution;

The necessary funds will be taken from the budget 23.04152.721 3-110.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-354

Octroi d'un contrat pour la fourniture, la mise en place et la réparation de glissières de sécurité

Awarding of a contract for the supply, installation and repair of guardrails

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été sollicitées sur invitation pour la fourniture, la mise en place et la réparation de glissières de sécurité;

WHEREAS tenders were solicited by invitation for the supply, installation and repair of guardrails;

CONSIDÉRANT que ces travaux font partie des travaux financés en partie par le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration;

WHEREAS this work is part of the work funded in part by the Local Roads Assistance Program – Special Improvement Projects Component;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une proposition;

WHEREAS only one supplier submitted a proposal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu d'autoriser la direction générale à ratifier un contrat pour la fourniture, la mise en place et la réparation de glissières de sécurité, avec Entreprise Ployard 2000 Inc., pour un montant de 17 670.00\$, plus les taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.04000.721.

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved to authorize the general direction to ratify a contract for the supply, installation and repair of guardrails, with Entreprise Ployard 2000 Inc., for an amount of \$17,670.00, plus taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.04000.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-356

Achat de matériaux granulaires pour le projet de réfection du chemin Walker

Purchase of granular materials for the Walker Road rehabilitation project

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection sont nécessaires sur une section du chemin Walker;

WHEREAS repair work is necessary on a section of Walker Road;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit acheter des matériaux granulaires pour pouvoir procéder aux travaux de réfection du chemin Walker;

WHEREAS the municipality must purchase granular materials to be able to carry out the repair work on Walker Road;

CONSIDÉRANT que ces travaux de réfection font partie des travaux financés en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

WHEREAS this refurbishment work is part of the work partially funded by the Gas Tax Quebec Contribution program (GTQC);

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées auprès de différents fournisseurs :

WHEREAS that submissions were requested from different suppliers:

FOURNISSEUR SUPPLIER	PRIX AVANT TX PRICE BEFORE TX
Uniroc	120,000\$
9064-1622 Québec Inc. (Foucault)	112 700\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que le conseil municipal autorise l'achat de matériaux granulaires de la compagnie 9064-1622 Québec Inc., pour un montant de 112 700\$ excluant la livraison, plus les taxes.

La Directrice des finances est autorisée à transférer du Surplus non affecté la somme de 95 000.00\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 23.04151.710 3-115.

THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps resolved that the municipal council authorizes the purchase of granular materials from the company 9064-1622 Québec Inc., for an amount of \$112,700 excluding delivery, plus taxes.

The Director of Finance is authorized to transfer from the Unallocated Surplus the sum of \$95,000.00 to pay for this expense. The necessary funds will be charged to budget item 23.04151.710 3-115.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-357

Octroi d'un contrat pour le transport de matériaux granulaires pour le projet de réfection du chemin Walker

Awarding of a contract for the transportation of granular materials for the Walker Road rehabilitation project

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection sont nécessaires sur une section du chemin Walker;

WHEREAS repair work is necessary on a section of Walker Road;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transporter des matériaux granulaires jusqu'au site des travaux de réfection du chemin Walker;

WHEREAS the municipality must transport granular materials to the Walker Road rehabilitation site;

CONSIDÉRANT que ces travaux de réfection font partie des travaux financés en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

WHEREAS this refurbishment work is part of the work partially funded by the Gas Tax Quebec Contribution program (GTQC);

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées auprès de différents fournisseurs pour le transport des matériaux granulaires :

WHEREAS that submissions were requested from different suppliers for the transport of granular materials:

FOURNISSEUR SUPPLIER	PRIX AVANT TX PRICE BEFORE TX
Uniroc	141 600\$
9244-1369 Québec Inc. (Heatlie)	117 240\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que le conseil municipal autorise le transport des matériaux granulaires par la compagnie 9244-1369 Québec Inc., pour un montant de 117 240\$ plus les taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.04151.710 3-115.

THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps resolved that the municipal council authorizes the transportation of granular materials by the company 9244-1369 Québec Inc., for an amount of \$117,240 plus taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.04151.710 3-115.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-358

Correction de la résolution numéro 2024-09-329 - Embauche de journaliers

Correction to resolution number 2024-09-329 - Hiring day laborers

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la résolution numéro 2024-09-329, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 septembre 2024;

WHEREAS the error noted in resolution number 2024-09-329, adopted at the special meeting of the municipal council held on September 24, 2024;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture de la résolution, il ressort que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Malyk Razouk, à compter du 14 octobre 2024 et de M. Serge Henrie à compter du 30 septembre 2024, à titre de journaliers aux travaux publics, alors qu'on aurait dû lire que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Malyk Razouk, à compter du **15 octobre 2024** et de M. Serge Henrie à compter du **8 octobre 2024**, à titre de journaliers aux travaux publics;

*WHEREAS upon reading the resolution, it appears that the Municipal Council authorizes the hiring of Mr. Malyk Razouk, effective October 14, 2024, and Mr. Serge Henrie, effective September 30, 2024, as Public Works labourers, whereas it should have read that the Municipal Council authorizes the hiring of Mr. Malyk Razouk, effective **October 15, 2024**, and Mr. Serge Henrie, effective **October 8, 2024**, as Public Works labourers;*

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du code municipal autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis;

WHEREAS that article 202.1 of the municipal code authorizes the clerk to amend a resolution to correct an error that appears obvious to the simple reading of documents submitted;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu de modifier la résolution numéro 2024-09-329 de façon à corriger les dates d'embauche comme suit:

«PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Malyk Razouk, à compter du 15 octobre 2024 et de M. Serge Henrie à compter du 8 octobre 2024, à titre de journaliers aux travaux publics selon les termes de la convention collective, le tout assujetti à une période de probation de 1040 heures de temps régulier travaillé chaque.»

La résolution numéro 2024-09-329 n'est pas autrement modifiée.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved to amend resolution number 2024-09-329 to correct the hiring dates as follows:

«THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that Council authorize the hiring of Mr. Malyk Razouk, as of October 15, 2024 and of Mr. Serge Henrie, as of October 8, 2024, as labourers, under the terms of the collective agreement, all subject to a probation period of 1040 hours of regular time worked each.»

Resolution number 2024-09-329 is not otherwise modified.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-359

Correction de la résolution numéro 2024-09-330 - Proposition de services de M. Yvon Simoneau, ingénieur, pour la reconstruction d'une section du chemin Walker

Correction to resolution number 2024-09-330 - Proposal for the services of Mr. Yvon Simoneau, engineer, for the reconstruction of a section of Walker Road

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la résolution numéro 2024-09-330, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 septembre 2024;

WHEREAS the error noted in resolution number 2024-09-330, adopted at the special meeting of the municipal council held on September 24, 2024;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture de la résolution, il ressort que le poste budgétaire est le 23.04000.721 3-115, alors qu'on aurait dû lire 23.04151.710;

WHEREAS upon reading the resolution, it appears that the budget item is 23.04000.721 3-115, whereas it should have read 23.04151.710;

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du code municipal autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis;

WHEREAS that article 202.1 of the municipal code authorizes the clerk to amend a resolution to correct an error that appears obvious to the simple reading of documents submitted;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu de modifier la résolution numéro 2024-09-330 de façon à corriger le poste budgétaire comme suit:

«3. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 23.04151.710»

La résolution numéro 2024-09-330 n'est pas autrement modifiée.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to modify resolution number 2024-09-330 in order to correct the budget item as follows:

«3. *To charge this expense to budget item 23.04151.710*»

Resolution number 2024-09-330 is not otherwise modified.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-360

Correction de la résolution numéro 2024-09-333 - Octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de sables abrasifs

Correction to resolution number 2024-09-333 - Awarding of a contract for the supply and delivery of abrasive sand

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la résolution numéro 2024-09-333, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 septembre 2024;

WHEREAS the error noted in resolution number 2024-09-333, adopted at the special meeting of the municipal council held on September 24, 2024;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture de la résolution, il ressort que le poste budgétaire est le 02.33000.621, alors qu'on aurait dû lire 02.33000.622;

WHEREAS upon reading the resolution, it appears that the budget item is 02.33000.621, whereas it should have read 02.33000.622;

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du code municipal autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis;

WHEREAS that article 202.1 of the municipal code authorizes the clerk to amend a resolution to correct an error that appears obvious to the simple reading of documents submitted;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu de modifier la résolution numéro 2024-09-333 de façon à corriger le poste budgétaire comme suit:

«Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.33000.622.»

La résolution numéro 2024-09-333 n'est pas autrement modifiée.

FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to modify resolution number 2024-09-333 in order to correct the budget item as follows:

«*The necessary funds will be charged to budget item 02.33000.622.*»

Resolution number 2024-09-333 is not otherwise modified.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

SÉCURITÉ INCENDIE / FIRE SAFETY

2024-10-361

Renouvellement de l'entente relative aux services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge

Renewal of the Canadian Red Cross Society Disaster Services Agreement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-le-Rouge a reçu de la Croix Rouge canadienne une proposition de renouvellement d'entente pour les services aux sinistrés sur son territoire, laquelle entente définit les conditions et tarifs de façon à préciser la responsabilité de la Croix Rouge canadienne;

WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-le-Rouge has received from the Canadian Red Cross a proposal for the renewal of an agreement for disaster relief services on its territory, which agreement defines the conditions and rates so as to specify the responsibility of the Canadian Red Cross;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente est d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 08 novembre 2026 et est renouvelée automatiquement suivant les mêmes modalités, pour une seule période d'un an;

WHEREAS the new agreement is for a period of 2 years, i.e. until November 8, 2026, and is automatically renewed following the same terms, for a single period of one year;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal entérine l'entente relative aux services aux sinistrés sur son territoire avec la Société Canadienne de la Croix Rouge et qu'il autorise le Maire et le Directeur général à signer ladite entente. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.22000.999.

THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council endorse the agreement relating to disaster services on its territory with the Canadian Red Cross Society and that it authorize the Mayor and the Director general to sign said agreement. The necessary funds will be taken from budget item 02.22000.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT

2024-10-362

Demande de PIIA – 1618, Route 148 – Lot 5 925 687

Request for SPAIP, 1618 Road 148, lot 5 925 687

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 5 925 687 situé au 1618 Route 148 a déposé une demande de permis pour l'agrandissement et la rénovation d'une résidence existante;

WHEREAS the owner of lot 5 925 687 located at 1618 Route 148 has submitted a permit request for the expansion and renovation of an existing residence;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à ajouter un bureau et une chambre, isoler les murs extérieurs, refaire le parement extérieur et refaire la toiture, lesquels sont conformes aux normes du règlement d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) RU-914-11-2018;

WHEREAS the work consists of adding an office and a bedroom, insulating the exterior walls, redoing the exterior siding and redoing the roof, which are compliant with the standards of Site Planning and Architectural Integration By-law (SPAIP) RU-914-11-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme lors de leur réunion du 24 septembre 2024;

WHEREAS the favorable recommendation of the Planning Advisory Committee (PAC) at their meeting of September 24, 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour l'agrandissement et la rénovation d'une résidence existante.

CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that the municipal council accepts SPAIP's request for the expansion and renovation of an existing residence.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELLNESS

2024-10-363

Dépôt du projet d'aire protégée du Corridor de la Rouge dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en terres publiques par le gouvernement du Québec

Submission of the Rouge Corridor protected area project as part of the call for projects for protected areas on public lands by the Government of Quebec

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

WHEREAS Quebec has joined the new Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework, whose flagship target aims to conserve 30% of the planet's lands and oceans (target 3) by 2030;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons;

WHEREAS the Government of Quebec launched a call for projects for protected areas in southern public territory on June 5, open to all and aimed at collecting proposals for protected areas from stakeholders from various backgrounds;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

WHEREAS in order to achieve this new target, municipalities and MRCs are called upon to play a leading strategic role because of their expertise in land use planning;

CONSIDÉRANT QUE le Québec protège actuellement près de 17% de son territoire continental, et que les écosystèmes au sud du 49^e parallèle s’y trouvent sous-représentés;

WHEREAS Quebec currently protects nearly 17% of its continental territory, and that ecosystems south of the 49th parallel are under-represented;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec procède actuellement à un appel à projets d’aire protégée en terres publiques, afin d’atteindre cette cible;

WHEREAS the Government of Quebec is currently calling for projects for protected areas on public lands, in order to achieve this target;

CONSIDÉRANT QU’aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d’assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

WHEREAS under the terms of the Natural Heritage Conservation Act (RLRQ, c. C-61.01), a protected area is a geographical space clearly defined, recognized, dedicated and managed, by any effective means, legal or otherwise, in order to ensure the long-term conservation of nature as well as the ecosystem services and cultural values associated with it;

CONSIDÉRANT QUE des phases d’analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de caractériser adéquatement les territoires et de rassembler toute l’information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

WHEREAS phases of analysis and consultation will be carried out by the government and will make it possible to adequately characterize the territories and to gather all the information necessary to take an informed position regarding the territories to be protected as a priority in the region;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

WHEREAS the prioritization of territories to be protected will take into account the vision of regional stakeholders;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d’Argenteuil développe un projet de parc régional sur les terres publiques d’Hydro-Québec à Grenville-sur-la-Rouge depuis 2012;

WHEREAS the MRC of Argenteuil has been developing a regional park project on public Hydro-Québec lands in Grenville-sur-la-Rouge since 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d’Argenteuil a identifié dans sa Stratégie de conservation des milieux naturels d’Argenteuil un noyau et corridor écologique dans les terres publiques de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS the MRC of Argenteuil has identified in its Natural Environment Conservation Strategy of Argenteuil an ecological core and corridor in the public lands of Grenville-sur-la-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et semi-naturels de son territoire en proposant le projet d'aire protégée du Corridor de la Rouge;

WHEREAS the municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to play an active role in the protection of the natural and semi-natural environments of its territory by proposing the Rouge Corridor protected area project;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape, à l'automne 2024, consiste à une préanalyse des projets par les ministères concernés;

WHEREAS the next step, in the fall of 2024, consists of a pre-analysis of the projects by the ministries concerned;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu :

QUE le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge autorise le Directeur général à déposer le projet d'aire protégée du Corridor de la Rouge dans le cadre de l'appel à projets d'aire protégée en terres publiques du gouvernement du Québec;

QUE le Directeur général envoie le projet au conseil de la MRC pour appui à la demande d'analyse du projet d'aire protégée.

CONSEQUENTLY, it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved:

THAT the Grenville-sur-la-Rouge municipal council authorizes the Director General to submit the Rouge Corridor protected area project as part of the call for protected area projects on public lands from the Government of Quebec;

THAT the Director General send the project to the MRC council for support of the request for analysis of the protected area project.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-364

Dépôt du projet d'aire protégée du lac Commandant dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en terres publiques par le gouvernement du Québec

Submission of the Lac Commandant protected area project as part of the call for projects for protected areas on public lands by the Government of Quebec

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

WHEREAS Quebec has joined the new Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework, whose flagship target aims to conserve 30% of the planet's lands and oceans (target 3) by 2030;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons;

WHEREAS the Government of Quebec launched a call for projects for protected areas in southern public territory on June 5, open to all and aimed at collecting proposals for protected areas from stakeholders from various backgrounds;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

WHEREAS in order to achieve this new target, municipalities and MRCs are called upon to play a leading strategic role because of their expertise in land use planning;

CONSIDÉRANT QUE le Québec protège actuellement près de 17% de son territoire continental, et que les écosystèmes au sud du 49^e parallèle s'y trouvent sous-représentés;

WHEREAS Quebec currently protects nearly 17% of its continental territory, and that ecosystems south of the 49th parallel are under-represented;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec procède actuellement à un appel à projets d'aire protégée en terres publiques, afin d'atteindre cette cible;

WHEREAS the Government of Quebec is currently calling for projects for protected areas on public lands, in order to achieve this target;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

WHEREAS under the terms of the Natural Heritage Conservation Act (RLRQ, c. C-61.01), a protected area is a geographical space clearly defined, recognized, dedicated and managed, by any effective means, legal or otherwise, in order to to ensure the long-term conservation of nature as well as the ecosystem services and cultural values associated with it;

CONSIDÉRANT QUE des phases d'analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de caractériser adéquatement les territoires et de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

WHEREAS phases of analysis and consultation will be carried out by the government and will make it possible to adequately characterize the territories and to gather all the information necessary to take an informed position regarding the territories to be protected as a priority in the region;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;

WHEREAS the prioritization of territories to be protected will take into account the vision of regional stakeholders;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation Éco-corridors laurentiens a identifié les terres publiques de Grenville-sur-la-Rouge comme noyau prioritaire pour la conservation du corridor Plaisance-Tremblant;

WHEREAS the Organization Éco-corridors Laurentiens has identified the public lands of Grenville-sur-la-Rouge as a priority core for the conservation of the Plaisance-Tremblant corridor;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil a identifié dans sa Stratégie de conservation des milieux naturels d'Argenteuil un noyau et corridor écologique dans les terres publiques de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS the MRC of Argenteuil has identified in its Natural Environment Conservation Strategy of Argenteuil an ecological core and corridor in the public lands of Grenville-sur-la-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et semi-naturels de son territoire en proposant le projet d'aire protégée du lac Commandant;

WHEREAS the municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to play an active role in the protection of the natural and semi-natural environments of its territory by proposing the Lac Commandant protected area project;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape, à l'automne 2024, consiste à une préanalyse des projets par les ministères concernés;

WHEREAS the next step, in the fall of 2024, consists of a pre-analysis of the projects by the ministries concerned;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu :

QUE le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge autorise le Directeur général à déposer le projet d'aire protégée du lac Commandant dans le cadre de l'appel à projets d'aire protégée en terres publiques du gouvernement du Québec;

Que le Directeur général envoie le projet au conseil de la MRC pour appui à la demande d'analyse du projet d'aire protégée.

CONSEQUENTLY, it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved:

THAT the municipal council of Grenville-sur-la-Rouge authorizes the Director General to submit the Lac Commandant protected area project as part of the call for protected area projects on public lands from the Government of Quebec;

THAT the Director General send the project to the MRC council for support of the request for analysis of the protected area project.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

LOISIRS ET CULTURE / LEISURE AND CULTURE

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND NEW BUSINESS

2024-10-365

Pour renouveler le partenariat financier avec l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil inc.

To renew the financial partnership with Les Bons Déjeuners d'Argenteuil inc. organization

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de renouvellement de partenariat financier de la part de Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc.

WHEREAS the request for renewal of financial partnership granted to the city council by Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc.;

CONSIDÉRANT QUE c'est une cause que le conseil désire soutenir;

WHEREAS this is a cause which the council wishes to support;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d'octroyer une aide financière d'un montant de 3,000\$ à Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. afin de les aider dans la poursuite de leurs objectifs. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to give a financial donation to the amount of \$3,000 to Les Bons déjeuners d'Argenteuil Inc. to help them achieve their goals. The necessary funds will be taken from budget account 02.70191.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

2024-10-366

Pour octroyer une aide financière à l'école secondaire régionale Laurentian

To provide financial assistance to Laurentian Regional High School

CONSIDÉRANT la lettre que l'école secondaire régionale Laurentian a fait parvenir à la Municipalité le 5 septembre 2024 ;

WHEREAS the letter Laurentian Regional High School sent to the Municipality on September 5, 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire aider financièrement l'école secondaire régionale Laurentian dans la poursuite de ses activités qui permettent aux élèves de se développer sur le plan culturel et académique ;

WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to financially assist Laurentian Regional High School in the pursuit of its activities, which allow students to develop culturally and academically;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu de verser une contribution financière de 250\$ à l'école secondaire régionale Laurentian afin de contribuer au maintien de ses activités. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

It is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to pay a financial contribution of \$250 to the Laurentian Regional High School to help maintain its activities. The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE OF THE SESSION

2024-10-367

Levée de la séance

Closure of the session

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que la présente séance soit levée à 19h33.

All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved to close the current meeting at 7:33 p.m.

Adopté à l'unanimité des conseillers
Adopted unanimously by councillors

Je soussigné, Tom Arnold, Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par la Loi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Tom Arnold
Maire

François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier